

Du Mont Rupt au Moru

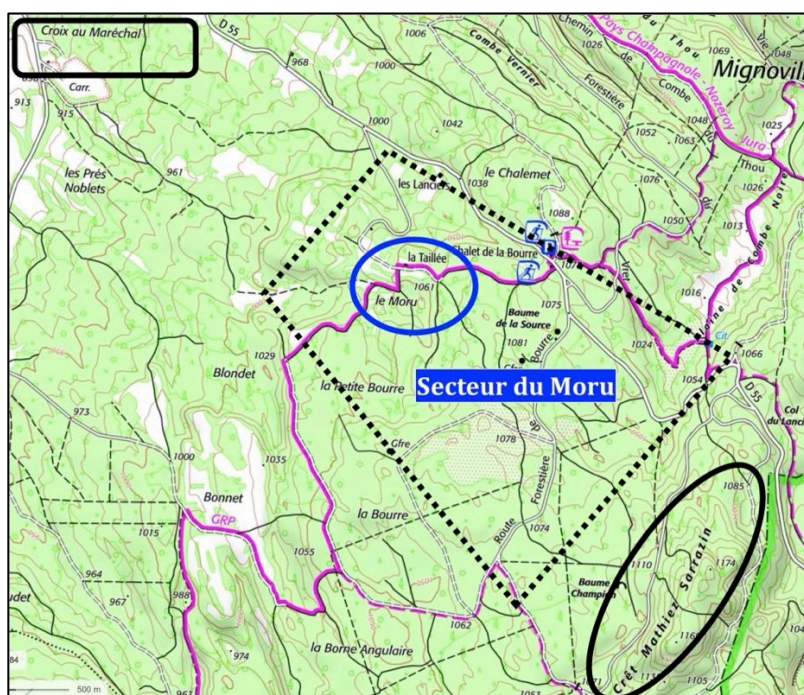
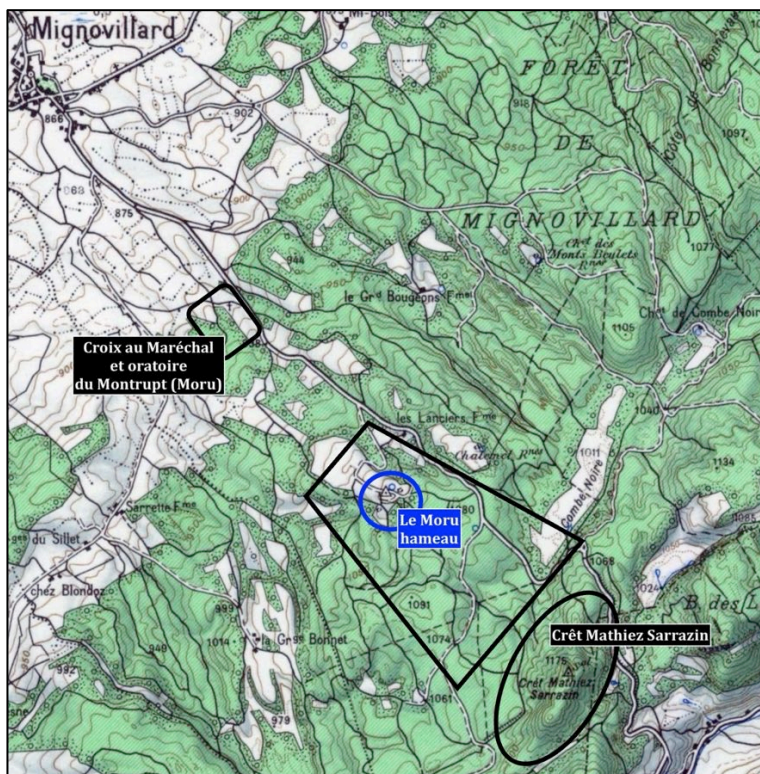
Les transformations d'un toponyme d'un secteur de Mignovillard situé entre la Croix au Maréchal et le Crêt Mathiez Sarrazin

Jean MICHEL, 24 novembre 2025 (version actualisée)

La production récente d'un essai sur l'ancienne croix en pierre, dite Croix au Maréchal, à Mignovillard (*Essai sur la croix en pierre de Mignovillard. dite "au Maréchal" en lien avec d'autres croix en pierre anciennes ou récentes*, Jean MICHEL, octobre 2025) a été l'occasion d'étudier de façon détaillée, l'organisation du territoire de cette vaste commune, en particulier le secteur sud-est du village, entre le centre de celui-ci et la barre rocheuse de la Haute-Joux.

La belle croix au Maréchal, pouvant dater du XV^e ou XVI^e siècle, semble quelque peu perdue à la lisière entre les prés ou champs au sud-est du village et les premières pentes boisées du massif de la Haute Joue (dominées par le Crêt-Mathiez Sarrazin). Elle est, en fait, située à proximité d'un important et ancien carrefour de chemins, n'ayant plus de raison d'être aujourd'hui.

À 200 m environ de cette Croix au Maréchal a été érigé, en 1757, un oratoire doté, en mai 1830, d'une statue à la Vierge selon le Bulletin paroissial de la Paroisse de Mignovillard. Cet oratoire dit du Monrupt en 1830 est aussi connu aujourd'hui comme Notre Dame du Moru.



Or, l'ancien hameau dit "du Moru", pouvant faire lien avec cet oratoire mais aujourd'hui abandonné, n'est pas là où se trouve l'oratoire mais à 1,7 km plus au sud-est.

De fait, la Croix au Maréchal et l'oratoire du Monrupt se situent à proximité de l'ancien chemin de Mignovillard à Mouthe passant par le Col du Lancier. L'oratoire du Monrupt doit être entendu comme l'oratoire placé sur le chemin menant à Mouthe par le secteur du Moru (et frôlant le hameau homonyme du Moru).

01 - Questionnement introductif relatif au toponyme Moru

Très vite la question se pose, à l'examen des cartes anciennes et des archives anciennes, de savoir de quoi on parle quand on évoque "Le Moru", d'autant plus que le secteur en question est mentionné sous de nombreuses formes orthographiques dans tout cet ensemble disparate de documents anciens : Mont Rupt, Montrut, Monrut , Mont-Rue, Mont Rue, Mont Ruf, Monruf, Moru, Morus et même Mora.

Le toponyme en question est utilisé et lié à plusieurs "objets" ou entités géographiques.

- Des granges ou fermes , soit un petit habitat rural loin du centre de Mignovillard : c'est sous cette appellation que le toponyme apparaît au XVIII^e siècle puis au début du XIX^e siècle (sur les cartes comme aussi dans les actes d'État Civil) : à noter qu'on mentionne généralement "Granges **du** Moru" (sauf la carte de Cassini qui indique Granges Morus, mais sans doute par méconnaissance du terrain local).
- Un hameau (surtout au XIX^e siècle) : à nouveau le hameau est un objet en soi qui n'est pas "Le Moru" mais le hameau se situant dans un coin plus ou moins étendu de territoire de Mignovillard, territoire qu'on désigne (à défaut d'un patronyme du type "Bonnet") comme étant Le Moru.
- Un Mont dans un certain nombre d'appellations qui mentionnent explicitement le mot Mont.
- Enfin, un grand secteur territorial apparaissant comme tel, par exemple, sur le cadastre napoléonien de 1813, devenant même le titre d'une des grandes feuilles ou sections de ce cadastre.

Sur les cartes présentées plus haut, on a placé une grande figure en trapèze qui pourrait correspondre à ce qu'on peut imaginer être cette partie sud-est approximative du vaste territoire de Mignovillard qu'on aurait appelé (faute de mieux) "Le Moru" (voir en annexe deux cartes sur les profils topographique de ce vaste terrain). Ce trapèze pourrait être allongé en direction du nord-ouest pour aller jusqu'à la Croix au Maréchal et à l'oratoire du Montrupt (si notamment on considère que l'oratoire est sur ce territoire du Moru). On pourrait aussi l'étendre au sud-est jusqu'aux contreforts de la hauteur de la Haute Joux désignée aujourd'hui par Crêt Mathiez Sarrazin mais mentionnée par Rousset en 1853 comme Mont-Rupt.

L'objectif du présent texte est d'essayer de comprendre ce qu'est ce "Moru" et surtout ce qu'ont été les transformations ou mutations du toponyme (ou formes toponymiques des entités ou objets y faisant référence) le désignant, avec, à l'évidence, coexistence dans le temps de multiples formes orales et écrites (de même que peuvent coexister des formes différentes de ce toponyme selon que l'on vit à Mignovillard ou que l'on parle de Mignovillard depuis Paris ou Besançon comme les cartographes nationaux ou régionaux). Malheureusement, il n'existe pas de référence écrite incontestable fixant, de façon certaine, les limites d'un tel "Moru" en tant que territoire ou entité territoriale (sauf de s'en tenir au hameau ou aux granges, sorte de doigt qui montre la lune et sur lequel on finit par se focaliser trop exclusivement). Il faut donc se contenter d'émettre des hypothèses en les basant sur le maximum d'indices tirés des archives.

Formulons toutefois en préalable une première remarque pour écarter immédiatement une piste peu crédible. Il pourrait en effet être tentant d'associer au mot Moru celui de Maure. La présence, à 2 km environ du hameau du Moru, du Crêt Mathiez Sarrazin, et de la grotte dite Sarrazine, à proximité du sommet du Crêt, pourrait assez naturellement faire dériver Moru de Maure. Mais comme l'indique très bien Bernard Buguet dans son article "*Les lieux-dits Sarrazins dans le Jura*" (Bulletin ArchéoJuraSites, N° 18, mars 2024), "*il apparaît que, malgré la multiplicité des appellations géographiques sarrazines, des légendes, des grottes, ruines, climats, se rapportant aux Sarrazins, en l'absence de recherches futures, rien n'atteste ni invasion ni implantation de populations d'origine musulmane dans le Jura*".

02 - Point de départ du questionnement : le Dictionnaire de l'historien Rousset

Dans son *Dictionnaire des Communes du Jura...*, l'historien Alphonse Rousset donne d'emblée, en 1856, deux informations utiles pour aborder la question du sens du mot Moru.

Dans sa notice sur Mignovillard (page 180), il évoque en effet les “granges du Mont-Rupt” :

*Pop. en 1790, 750 hab.; en 1846, 775; en 1851, 731, dont 372 hom. et 562 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 26 hab.; 108 maisons, savoir: dans le quartier des Paillard, 17; dans le quartier du Milieu, 25 ; dans celui du Noz, 28; dans le quartier de l'Eglise, 26 ; au hameau de Mi-Bois, 6 ; **aux granges du Mont-Rupt**, 4 ; à la grange de Chante-Grue, 1, et à la grange des Grands-Boujeons, 1. Dans ces hameaux sont comprises les granges de la Roche, des Prés-Nobles, les chalets des Monts Beuley, de Combe - Noire et du Chalmet.*

En page 183, présentant les curiosités naturelles de Mignovillard, l'érudit Rousset mentionne le Mont Sarrazin ou Mont-Rupt (extrait du Rousset repris aussi par le site Web de la commune).

*Sur le chemin de grande communication de Mignovillard à Mouthe, dans une partie de la Haute-Joux, nommée les Petites-Croix, existe un rocher appelé le **Mont Sarrazin ou le Mont-Rupt**. À ses pieds, au midi, s'ouvre une grotte, dont l'intérieur plus large que l'entrée, qui présente l'aspect d'une église à voûte ogivale. Sa profondeur horizontale est de 20 m, et sa largeur de quatre. Comme après la chute des eaux pluviales, il s'y établit des infiltrations, il n'est pas rare, au mois de juin même, d'y surprendre des glaçons à la voûte, autour desquels viennent s'attacher des sédiments calcaires qui forment de belles stalactiques.*

Retenons ici que Rousset mentionne explicitement, à la fois, les granges dites du Mont-Rupt (le hameau habité), le mont élevé (rocher) dit Mont Sarrazin ou Mont-Rupt. et la grotte homonyme.

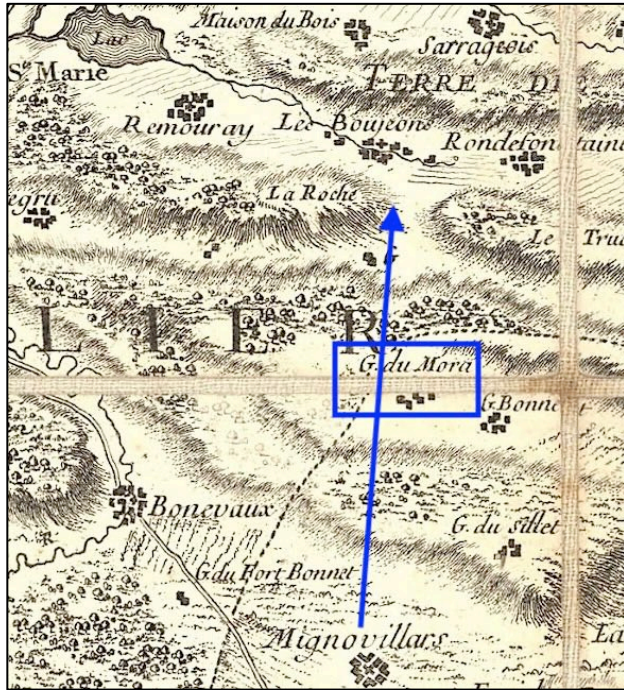
Pour les granges, Rousset mentionne seulement 4 maisons dénombrées en 1790 soit à peine 4% du total des maisons du Mignovillard d'alors (les communes voisines Froidefontaine et Essavilly ne sont pas encore intégrés à Mignovillard). Le hameau que constituent ces 4 maisons ou granges du “Mont-rupt ” (on en relève 5 sur le cadastre napoléonien de 1813) est vraiment très petit. Certes, “le Moru” est devenu référence toponymique de tout un pan du territoire de Mignovillard désigné sur le Cadastre napoléonien de 1813 comme une de ses 5 grandes sections (section et feuille D dits du Moru). Mais sont-ce ces 4 ou 5 granges du Mont-Rupt qui sont le fondement originel de l'appellation en question ou ne serait-ce pas plutôt le “Rocher” lui-même (le Mont-Rupt), qui commence et finit par donner son nom au hameau ou aux granges (elles-mêmes ne sont du reste pas désignées par un patronyme comme les granges Bonnet).

Rousset est très explicite sur cette hauteur du Mont Rupt qu'il localise très bien. Il parle d'abord d'un “mont élevé (un rocher)” : cela peut difficilement être un petit plateau ou mamelon comme celui sur lequel s'est développé le petit hameau du Moru. À ce mont est associé le mot “Rupt” dont le sens ou l'interprétation resteront à faire (voir plus bas le chapitre sur l'étymologie). Rousset ajoute une clé bien utile : il indique que ce Mont-Rupt s'appelle aussi “Mont Sarrazin” (en 1856, Rousset ne parle pas encore de Crêt Mathiez, dont le patronyme Mathiez reste à expliquer). Ce mont est proche de la grotte ou baume, dite encore aujourd'hui des Sarrazins : beaucoup de grottes dans le Jura et dans l'est de la France sont dites sarrazines, en raison, si l'on en croit les spécialistes, de leur ambiance sombre, noire, et de la peur qu'elle suscitent.

Si Rousset mentionne explicitement le Mont-Rupt, il n'a certainement pas inventé ce vocable, L'auteur du Dictionnaire a beaucoup exploité les sources anciennes (notamment les travaux de Désiré Monnier et ceux d'autres érudits des XVII^e et XVIII^e siècles). Si on a pu parfois lui reprocher certaines interprétations douteuses, la référence au Mont-Rupt ne relève pas de ses dérives critiquables. Rousset s'est du reste bien gardé de faire un lien étymologique entre Moru et Maures-Sarrazin.

03 - L'étonnant "G. du Mora" de la Carte de l'Ingénieur Jean Querret de 1748

On relève une première référence à notre toponyme sur la Carte du Comté de Bougogne, levée avant 1748 par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Jean Querret. Cette carte, a été vérifiée par M^{rs} Cassini et Maraldi de l'Académie Royale des Sciences et gravée à Paris en 1748. Elle fait partie de l'ensemble des cartes demandées, en ce milieu de XVIII^e siècle, par le pouvoir royal central aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour accompagner l'aménagement et le développement des grands itinéraires routiers des Généralités du Royaume.



Querret mentionne une "G du Mora" (Grange du Mora) située à mi-chemin entre Mignovillars (Mignovillard) et la brèche dans la Haute Joue (col dit du Lancier, entre La Roche et le Truchet). Attention : le nord n'est pas située vers le haut de la carte.

Sur cette carte, l'Ingénieur n'indique dans ce secteur aucune grande route passant par Mignovillard et par ce col (seule est mentionnée la route de Censeau à Bonnevaux, joignant ensuite l'Abbaye de Mont Ste-Marie). On relève sur Mignovillard, la mention de quatre granges : la Grange du Sillet, la Grange Bonnet, la Grange du Fort Bonnet et la Grange du Mora : les deux premières adoptent un patronyme comme toponyme, ce qui n'est pas le cas de la Grange du Mora).

Mais pourquoi Mora et pas Moru? L'expression "G (grange) du Mora" est manifestement un report, sur la carte, d'une mention orale recueillie localement, mais plus ou moins bien entendue, comprise ou retranscrite. La carte permet toutefois, de confirmer que le hameau écrit ici du Mora existe et est sans doute ancien. Les informateurs de Querret ayant parcouru le terrain ont sans doute mal compris et traduit l'expression Mont-Rupt. Le u (d'un possible Moru ou MonRu) a été mal lu par Querret cet confondu avec un a (classique erreur de copiste).

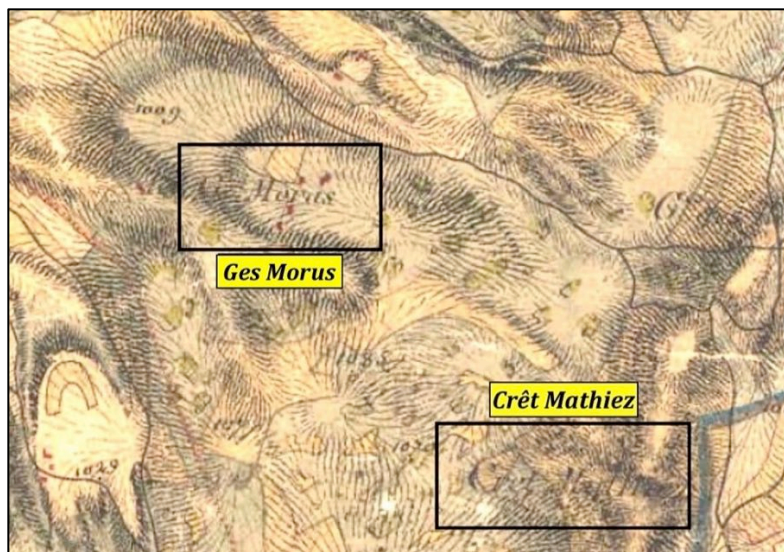
La carte permet de confirmer que la grange dénommée ici "du Mora" existe bien à cette date et est sans doute assez ancienne (comme du reste les granges du Bonnet et du Sillet). Cette grange du Mora (Moru, Mont-Rupt) se situe dans l'axe de l'itinéraire pouvant aller, en ligne droite, de Mignovillard aux Boujeons et à Rondefontaine en passant par un col ou une brèche bien visible dans la montagne de la Haute-Joue. Une grange sans nom (G) est mentionnée à proximité du col.



La carte montre aussi qu'au-delà des Boujeons et de Rondefontaine, on accède à Remouray (et à l'Abbaye de Mont Ste Marie), à Sarrageois (on reviendra plus loin sur ce village) et à Mouthe.

05 - La carte d'État-Major, sa représentation du relief et ses imprécisions

Levée dans les années 1830-1840, la carte dite d'État-Major innove dans la présentation du relief (hachures), mais ne va pas vraiment beaucoup plus loin que la Cassini dans les détails représentés hormis la topographie, les routes et chemins et les usages du sol.



Pour Mignovillard, cette carte d'État-Major, indique :

- “**Ges Morus**” (Granges) ;
- “**Crêt Mathiez**”.

On reste toujours sur un concept de granges pour le hameau., granges établies sur un petit plateau. On peut avoir un doute sur “Morus” qui pourrait être aussi écrit et lu comme “Moras”, avec un a comme sur la carte de Querret. À la Haute-Joux, la montagne devient Crêt Mathiez (sans association avec Sarrazin).

On relève le tracé du chemin vicinal entre Mignovillard et Mouthe avec une branche passant par le col (aujourd'hui du Lancier) et descendant vers Rondefontaine. Le relief représenté fait bien voir la brèche dans la Haute-Joux (le col), avec juste au sud, l'amande du Crêt Mathiez (le nom étant toutefois assez mal positionné).

Les géographes-cartographes nationaux qui font le levé de la carte d'État-Major, recourent à des collaborateurs régionaux et s'appuient largement sur la Cassini (cf. Morus) et les cartes des Généralités notamment pour les détails et les toponymes et se contentent de vagues appellations. Ce n'est d'ailleurs pas l'objectif de ce type de carte militaire à visée stratégique que de peaufiner les appellations.

Cette carte d'État-Major (comme la Cassini) a été aussi critiquée. L'universitaire J.-B. Leduc indique dans *Les origines de la carte d'État-major française* (Université de Clermont Auvergne, 2017) que, paradoxalement, la carte d'État-major aura surtout des applications civiles car les militaires s'en désintéressent très vite à partir du milieu du XIX^e siècle. La représentation du relief par un système de hachures et de jeux d'ombre est intéressante, de même que la reproduction du réseau de communication. Pourtant, indique Leduc, la carte n'est pas assez précise, ni véritablement adaptée pour être utilisée par les artilleurs (“*la défaite des armées françaises lors du conflit de 1870-1871 révèle entre autres, les insuffisances criantes de la carte d'État-major, qui n'est alors même pas encore achevée*”).

Pour revenir au Moru, on peut formuler ici l'hypothèse que l'évolution des formes écrites des toponymes relatifs au Moru à partir du XIX^e s. est largement la résultante des approximations dénominatives des cartographes nationaux (ou de leurs collaborateurs régionaux) d'avant et d'après la Révolution.

Il est probable enfin que la forme “orale” du toponyme Moru a pu être imparfaitement retranscrite sur ces cartes “nationales” (ou de commande nationale) suite à des incompréhensions ou imprécisions diverses. Les mentions ainsi consignées sur ces cartes ont donc existé en parallèle à l'usage, pérennisé au cours du XIX^e siècle, de formes “écrites” locales (actes d'État Civil notamment) de ce toponyme, formes historiquement et géographiquement plus fondées (Mont Rupt au lieu de Moru).

06 - "Le Moru" sur le plan cadastral napoléonien de 1813

Selon Wikipedia, "*Le cadastre napoléonien est un cadastre parcellaire unique et centralisé, institué en France par la loi du 15 septembre 1807, à partir du cadastre-type. Rassemblant dans une carte homogène une centaine de millions de parcelles, c'est le premier outil juridique et fiscal, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières, il fut levé par les méthodes de l'arpentage*".

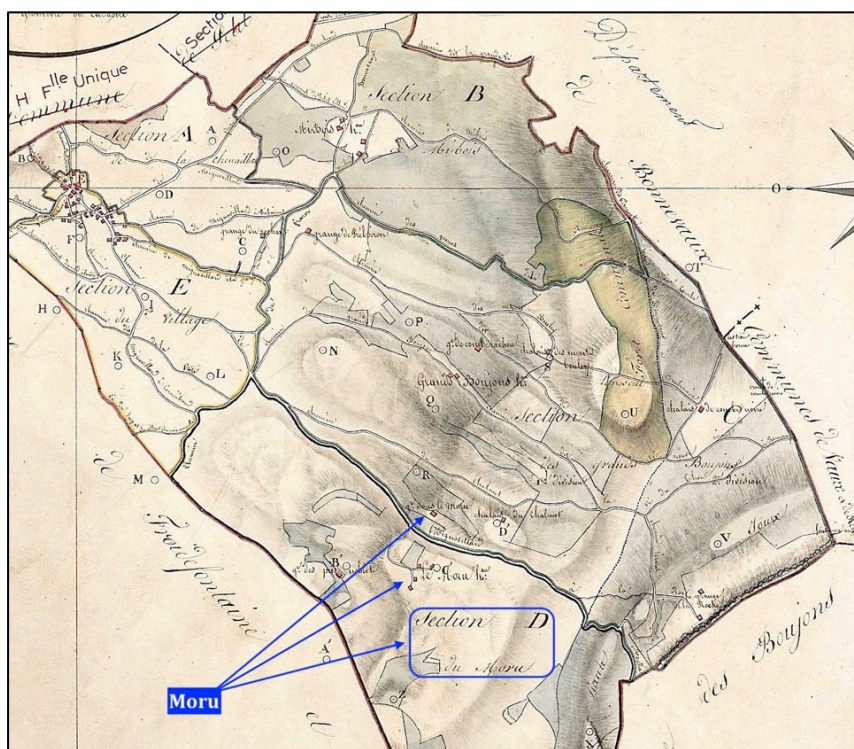
Dressé par des géomètres régionaux et approuvé par les autorités municipales, mais toujours dans le cadre d'une vision napoléonienne globale du territoire, centralisatrice et normative, le cadastre napoléonien de 1813, s'appuie largement sur la cartographie antérieure du XVIII^e siècle pour le "fond de carte". Développé en parallèle avec la carte de Cassini puis avec la carte d'État Major, le cadastre ne remet pas en cause les données géographiques issues de la triangulation du territoire. Sa visée fiscale apporte par contre une nouvelle dimension à la cartographie avec d'utiles éclairages, notamment sur les propriétés foncières.

Pour Mignovillard, le tableau d'assemblage des feuilles du cadastre de 1813 (ci-contre) fait ressortir trois mentions distinctes en lien avec le Moru.

Dans le titre de l'une des feuilles ou sections, on trouve "**section D du Moru**".

Au sud de la route Mignovillard-Mouthe, sur la feuille ou section D est noté "**Le Moru Hau**" (H^{au} signifiant hameau).

Enfin de l'autre côté de la route (au nord, sur la feuille ou section C), est indiqué "**gr sous le Moru**" (gr = grange)



On retrouve donc l'appellation Moru, déjà présente sur la carte de Cassini ou sur la carte d'État Major, mais cela n'a rien de surprenant. Outre la reprise des données géographiques issues de la Cassini, les géomètres-cartographes du plan de 1813 tendent à simplifier les appellations pour des raisons évidentes d'optimisation du rendu cartographique (ce qui n'est pas le cas du travail du géomètre Carrey - voir plus bas - qui doit s'efforcer de donner moult détails sur les parcelles locales et leurs propriétaires).

On retient de ce tableau d'assemblage que la section D du plan, dite du Moru, est un vaste secteur trapézoïdal, orienté NO-SE et allant du carrefour de la Croix au Maréchal (au nord-ouest) à la montagne de la Haute Joux, englobant même le Crêt Mathiez Sarrazin.

Le Moru n'est donc pas qu'un simple petit hameau (Le Moru h^{au}), mais caractérise une grande zone territoriale (section D du Moru), vraisemblablement en lien avec une réalité géo-topographique, malheureusement non précisée sur le plan. Celui-ci mentionne l'existence d'une entité habitée (le hameau) au centre de ce grand secteur trapézoïdal.

Sur la section C, attenante à la section D, et de l'autre côté de la route ancienne Mignovillard-Mouthe), on voit mentionnée une grange indiquée ici comme étant "sous le Moru" (nous y reviendrons un peu plus bas).

Le tableau d'assemblage du plan de 1813 réserve une double surprise.

Au sud du col (actuellement dit du Lancier) sont bien dessinées les deux bosses du Crêt Mathiez Sarrazin (dénomination actuelle).

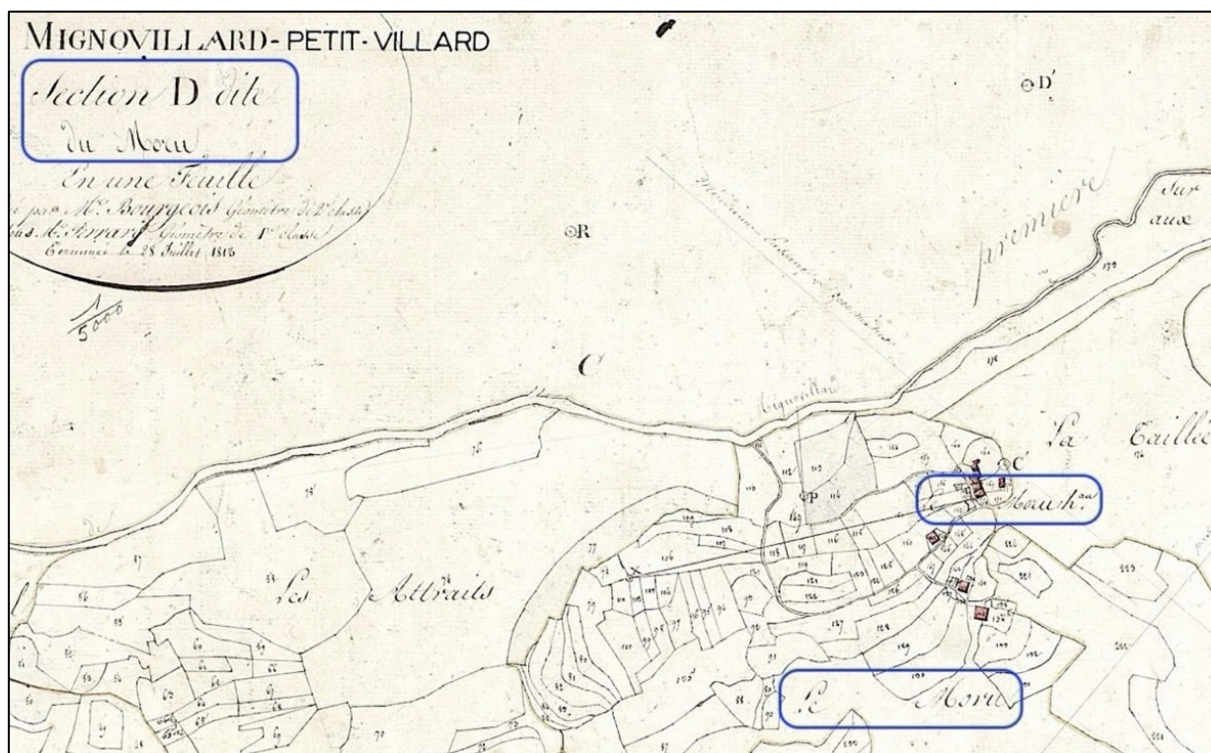
La bosse sud, au relief bien marqué, est dotée d'un nom : **Crêt Sarrageois**. On ne peut que pointer ici le possible rapprochement (et possible confusion) entre Sarrageois et Sarrazin. Le village de Sarrageois est à 4 km à vol d'oiseau et au sud-est du Crêt et la vue depuis celui-ci vers le sud-est donne sur les bois au-dessus de Sarrageois.



On note aussi la présence d'un repère de triangulation (petit cercle) sur le point haut de la bosse au relief accentué du Crêt Sarrageois. L'existence de ce repère de triangulation sur ce point haut de la Haute-Joux au sud-est de Mignovillard renforce l'idée de l'importance de cette hauteur à cette époque, d'où la référence à ce Mont Rupt (Crêt Sarrageois, Crêt Mathiez Sarrazin).

Sur la feuille ou section D du plan cadastral de 1813 (ci-après), on relève trois mentions comportant le nom Moru (trois objets ou entités à distinguer) :

- le titre de la feuille : **Section D dite du Moru** ;
- le lieu-dit ou sous-secteur global : **Le Moru** ;
- le hameau habité : **Le Moru hau** .



Comme pour l'histoire de la poule et de l'œuf, il est bien difficile de dire laquelle des deux affirmations suivantes est la plus plausible, mais on pencherait plus pour la seconde :

- a) le secteur global (et ensuite la feuille D ou section D) est dénommé Le Moru parce que le hameau habité est appelé Le Moru, hameau constituant la référence déterminante ;
- b) le hameau s'appelle Le Moru parce que la zone plus globale sur lequel il se trouve est connue comme le Moru, en référence sans doute à un déterminant marquant (le Mont Rupt sans doute) caractérisant toute la zone.

Sur la feuille C1 (secteur C), de l'autre côté de la route vicinale Mignovillard-Mouthe et au nord de celle-ci sont mentionnés :

- le lieu-dit ou sous-secteur global : "**Sous le Moru**"
- une habitation : la "**Grange sous le Moru**"



La préposition sous "*marquant la position en bas par rapport à ce qui est en haut*", (dictionnaire) de quel "haut" parle-t-on ici. On peut penser bien sûr à une hauteur de la Haute Joux, sans doute le Mont Rupt comme l'indique Rousset une quarantaine d'années après la sortie du cadastre napoléonien. Mais il est aussi assez possible que le géomètre-cartographe ait fait référence au petit hameau habité dit du Moru, développé sur un petit plateau, la grange étant en-dessous ou en contrebas de ce plateau habité.

Conclusion provisoire relative au plan cadastral napoléonien.

La présence de la forme simplifiée Moru du toponyme sur le cadastre napoléonien n'est pas surprenante : reprise de la carte de Cassini, tendance à simplifier la cartographie pour aller à l'essentiel (délimiter les parcelles), recours par commodité aux formes oralisées mais simplifiées des toponymes.

Si la carte de Cassini est d'essence "géodésique" (et très faiblement topographique), si la carte d'État Major affiche elle plus stratégiquement la composante topographique, le plan cadastral napoléonien se focalise sur les "parcelles" (et sur les chemins) du fait de l'objectif fiscal fixé. Dans les trois cas (et on pourrait ajouter la carte de Querret), la dimension onomastique¹ n'est pas la priorité et les techniciens en charge de ces projets cartographique nationaux et globaux se contentent d'approximations sur les intitulés des lieux.

Il est toutefois intéressant de souligner la présence systématique sur ces cartes globales d'un article (le, du) avant le mot Moru (**le** Moru, **du** Moru), ce qui va dans le sens de l'existence d'un secteur territorial et géo-topographique désigné par ce toponyme, mais dont la référence reste sous-entendue.

La présence de la préposition sous (**sous** le Moru) renvoie à nouveau à une réalité géo-topographique impliquant une mise en relation entre quelque chose de bas dominé par quelque chose de plus haut. Mais comme indiqué plus haut, la hauteur sous laquelle on se situe est-elle le plateau du hameau du Moru ou le Mont Rupt de la Haute-Joux, référence point de repère.

¹ L'onomastique est une branche de la lexicologie ou de la philologie qui a pour objet l'étude des noms propres : leur étymologie, leur formation, leur usage à travers le temps ou encore leur fonctionnement en synchronie.

07 - Les Montrut d'un plan géométrique dressé au niveau local : le plan Carrey de 1813

Merci à François Girod de Mignovillard pour l'aimable communication (septembre 2025) de ce document, très rare. Il s'agit d'un plan géométrique établi par le géomètre Ferdinand Carrey, en 1813. Ce plan est levé à la demande de M. Abraham Stanislas Girod pour justifier du bien fondé de ses possessions. Le plan porte sur des parcelles de terrain au sein du hameau du Moru (ou plutôt des Granges du Montrut) à Mignovillard.

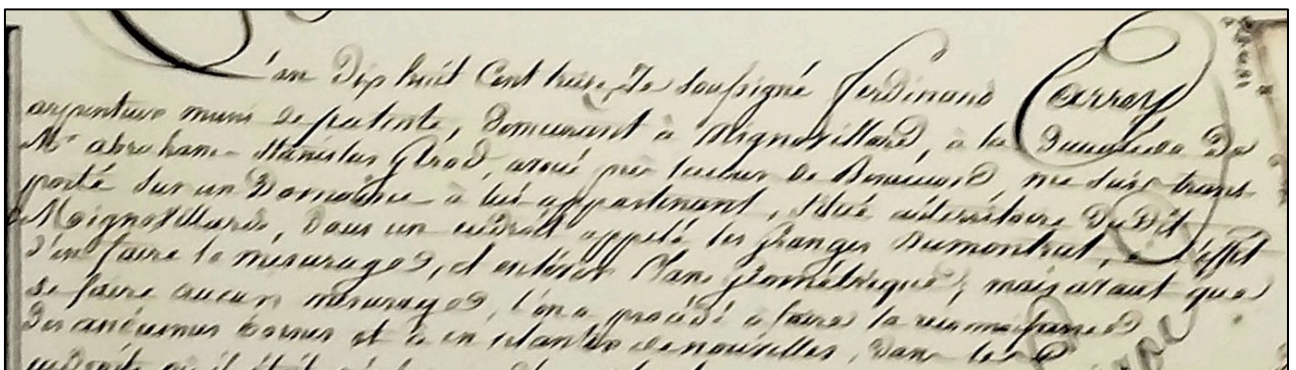
Le document porte déjà dans son titre la mention : "Domaine situé sur le territoire de Mignovillard dans un endroit appelé **Les Granges du Montrut**."

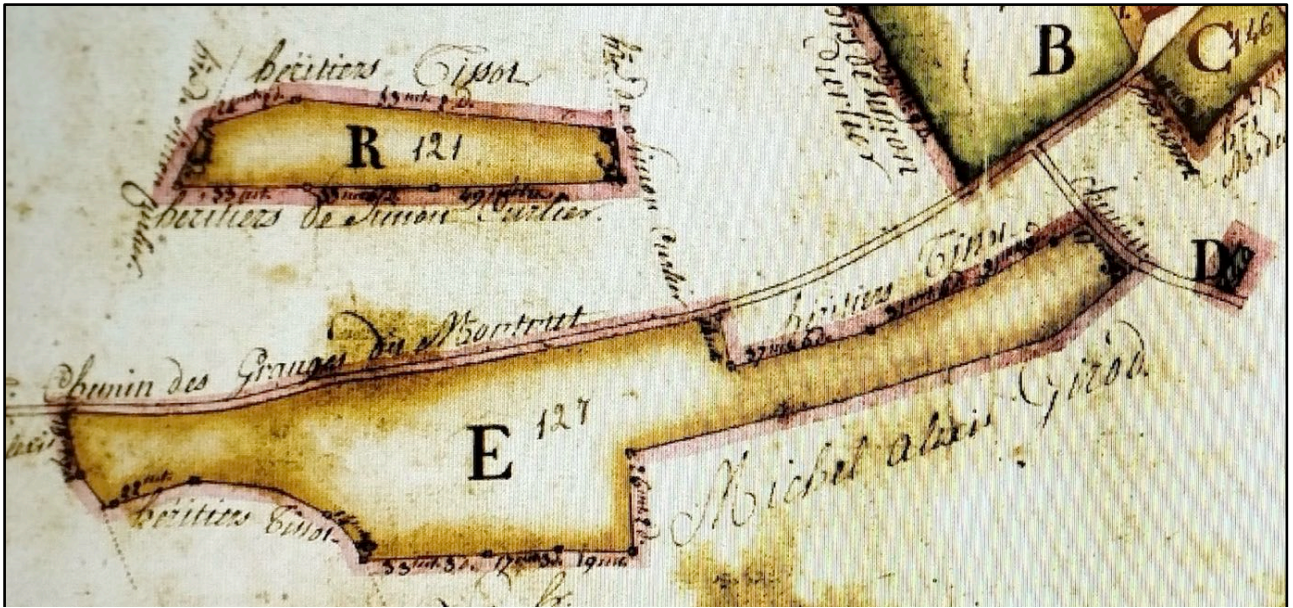


Le toponyme apparaît d'emblée dans sa forme ou version écrite, condensée, "**Montrut**". Contrairement au Moru des cartes à finalité nationale globale, on voit que le géomètre travaillant ici localement et finement, retient un nom Montrut qui se rapproche de la forme Mont-Rupt qui sera celle évoquée, plus tard par Rousset.

L'endroit est appelé (Carrey précise bien qu'il est appelé, sans doute localement) "Les Granges du Montrut", alors que les cartes évoquées plus haut écrivent et consignent la forme Moru. Carrey semble ici vouloir souligner la distance à prendre entre, d'une part, les cartes existantes et leur Moru et, d'autre part, le réel local, très local même, à savoir le Montrut.

Dans la légende du plan (ci-dessous), Carrey réprécise d'ailleurs "*dans un endroit appelé **Les Granges du Montrut**...*"





Avec ce plan géométrique, on colle au plus près avec le terrain (contrairement aux démarches cartographiques plus globales examinées précédemment). Carrey précise encore dans la légende du plan qu'avant de faire les “mesurages” des parcelles, il a repéré et retrouvé, avec la participation des propriétaires, les bornes délimitant ces parcelles. Il est donc hautement probable que le nom Montrut (dans sa forme intermédiaire et combinée entre oral et écrit) soit celui connu et employé par “les gens du coin.”

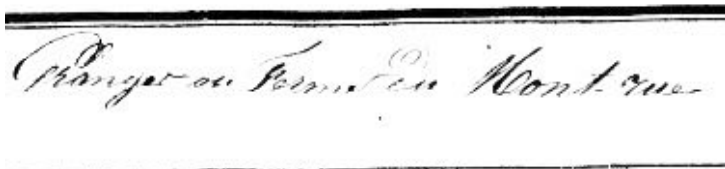
08 - Les Mont-rut (e, f...) des dénombrements de populations de 1851 à 1881

Les données numérisées et mise en ligne des Archives départementales du Jura permettent d'affiner la connaissance du territoire et des populations l'occupant. C'est le cas notamment de la série dite des “dénombrements” qui permet de faire ressortir de nombreux détails sur les lieux-dits et les toponymes. Ces données ne sont malheureusement disponibles que pour les années 1851 à 1881.

Les noms des sections et lieux-dits (sous-secteurs territoriaux) figurent d'une part, verticalement, dans une 1^{ère} colonne (sur la gauche) avant les colonnes où sont dénombrés les résidents et leurs familles. Les toponymes sont ensuite redonnés en fin de document, dans un récapitulatif par secteur. On trouve ci-après les données relevant du sous-secteur du Moru.

1851

En colonne : **Granges ou Fermes du Mont-rue**
26 personnes recensées



Granges du Mont-rue	17	27	50	19	5	33	19	7	111
Granges du Mont-rue	23	27	57	20	1	57	30	6	131
Granges du Mont-rue	21	44	33	21	3	44	44	12	170
Granges du Mont-rue	20	33	20	24	3	53	23	3	110
Granges du Mont-rue	6	9	12	1	3	6	14	3	32
Granges du Mont-rue	4	4	10	3	1	7	4	0	26
Granges du Mont-rue	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Granges du Mont-rue	1	1	1	1	1	1	1	1	11

En récapitulatif
Granges du Mont-rue

En 1851, le secteur habité est encore désigné par granges ou fermes. Quant au toponyme, on est en présence d'une variante **Mont-rue**, qui garde Mont comme déterminant et lui associe le mot rue. Il est vraisemblable que rupt, d'abord devenu rut, s'est étrangement transformé ensuite en rue, mot certainement plus commun ou naturel que rupt ou rut.

1856

En colonne : **Hameau du Mont-ruf**
26 personnes recensées

En récapitulatif
Hameau du Montrut

En 1856, le secteur habité (noté hameau) est désigné par deux toponymes Mont-ruf et Montrut, avec deux évolutions. Rue est repris à la fois en Ruf et en Rut : il semblerait que le t se soit transformé en f (effet d'écriture). Le tiret disparaît au niveau du récapitulatif mais le t de mont subsiste. À noter que le second mot (ruf ou rut) est écrit sans majuscule.

1861

En colonne : **Hameau du Mont-ruf**
26 personnes recensées

En récapitulatif
Hameau du Mont-ruf

En 1861, on reste sur un toponyme Mont-ruf, ruf étant encore orthographié sans majuscule.

1866

En colonne : **Granges du Monruf**
28 personnes recensées

En récapitulatif
Mont ruf

En 1866, on revient aux Granges alors que le toponyme est écrit soit Monruf (tout attaché), soit Mont ruf (deux mots non liés).

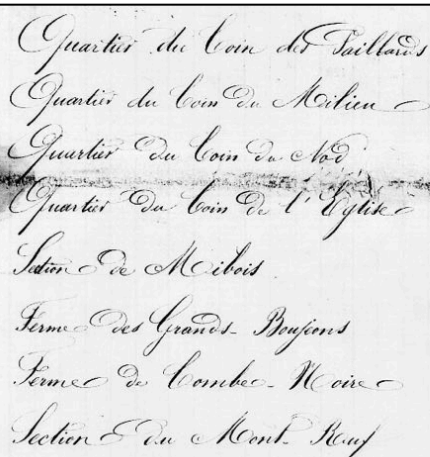
1872

En colonne : **Section du Mont - Ruf**

34 personnes recensées



En récapitulatif
Section du Mont - Ruf

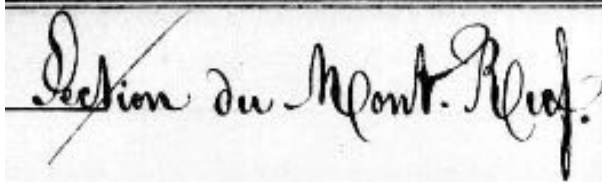


En 1872, le Mont - Ruf est à l'honneur avec, en outre, une majuscule à Ruf. On retrouve la séparation, accentuée par le tiret, entre les deux mots.

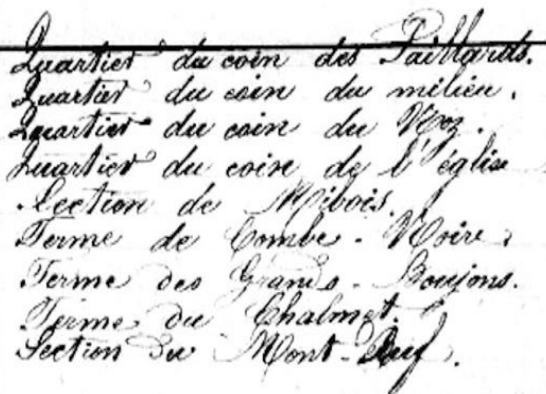
1876

En colonne : **Section du Mont - Ruf**

36 personnes recensées



En récapitulatif
Section du Mont - Ruf

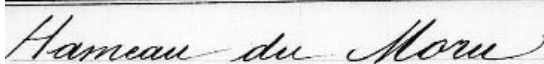


Pas de changement en 1876, le secteur restant désigné par Mont - Ruf

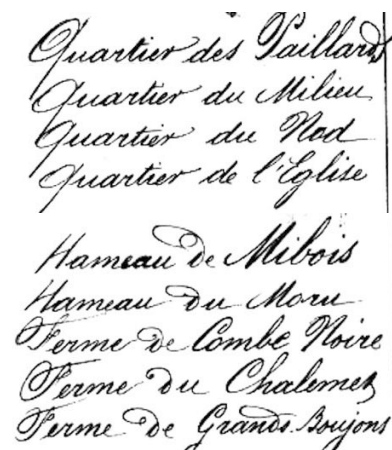
1881

En colonne : **Hameau du Moru**

28 personnes recensées



En récapitulatif
Hameau du Moru



En 1881, les agents chargés du dénombrement finissent par adopter la dénomination simplifiée (raccourcie) des cartographes nationaux, passant définitivement du Mont - Ruf au Moru. On verra plus loin une évolution similaire du toponyme dans les actes d'État Civil.

En conclusion de ce chapitre, ces opérations de dénombrement révèlent bien les transformations successives des toponymes "écrits", celui en particulier du Mont Rupt qui finit en Moru après avoir navigué entre Rupt, Rut, Rue et Ruf pour qualifier le mont qui reste, lui, toujours très présent.

Si on compare, d'une part, les mentions des dénombrements de la seconde moitié du XIX^e siècle (par des personnes qui sont venues dans chaque famille et ont interrogé longuement chaque chef de famille) avec, d'autre part, les toponymes des cartes retenues par les cartographes nationaux ou régionaux (Cassini, Cadastre napoléonien, État-Major) ou leurs mandataires, on ne peut que constater le décalage manifeste entre les deux séries d'écritures du toponyme [Mont Rupt - Moru].

Il est évident que les cartographes des cartes "nationales" (Cassini, État-Major) ou de "commande" nationale (Cadastre napoléonien) se sont contentés de retenir, par facilité, des formes approximatives ou orales des toponymes, avec, sans doute, des différences dans les prononciations (parisienne, bisontine ou locale) du français de l'époque et une mauvaise compréhension aussi du sens du détail des toponymes. Ils ont aussi besoin de simplifier les expressions et formulations écrites pour que celles-ci ne deviennent pas visuellement et ergonomiquement ingérables : de ce point de vue Moru est un exemple typique de simplification appréciée des toponymes (à Métabief, dans le Doubs, pas très loin de Mignovillard, le Mont Rond devient naturellement le Morond).

Mais il convient surtout de souligner le fait que ce sont les mentions toponymiques de ces cartes "nationales" qui finissent par devenir la norme au fil du temps (comme l'orthographe officielle de l'Académie devient la norme à suivre). Et donc le Mont-Rupt ne peut que devenir officiellement et aussi sociologiquement le Moru, d'autant plus que ce glissement colle bien avec l'oralité naturelle. Cette hypothèse de l'évolution presque organique et par ailleurs normative du toponyme est confortée par les importants écrits locaux que sont les actes d'État Civil.

09 - Le Mont-Rut dans les actes d'État Civil

Les données des recensements ou dénombrements des populations permettent de connaître les familles et les individus ayant habité à tel ou tel endroit. Il suffit, à partir de là, de retourner aux actes d'État Civil, soit directement via les Archives départementales numérisées et mises en ligne, soit via des bases de données généalogiques (comme Geneanet) pour obtenir de nombreux détails sur les toponymes locaux (lieux de naissance, de mariage, de décès et de domiciliation).

Comme pour les données de dénombrement, ces actes d'État Civil sont établis au plus près des populations locales (cf. naissances, mariages, décès), sont rédigés par "des gens du coin" (maires, adjoints ou représentants...) et signés par les gens immédiatement concernés (et sont parfois complétés par des actes notariaux). À nouveau, cette source de données toponymiques va au plus près de la connaissance locale des lieux (contrairement aux travaux des cartographes nationaux).

Le 14 octobre 2025, Bernard Courtois (de Mignovillard) signale que son arrière-grand-mère est née au "**Mont Rue**" en 1847. Une première recherche rapide sur Geneanet permet d'identifier cette aïeule et ses parents (plusieurs de ces notices Geneanet sont rédigées par Bernard Courtois).

Dans les notices descriptives Geneanet, on relève effectivement que Maria Victorine Chauvin (l'aïeule de Bernard Courtois) est née le 2 octobre 1847 à "Le Moru", en la maison de M^{me} Charton (Mignovillard). Elle est la fille d'Edouard Emmanuel Chauvin, garde-forestier (né le 15 août 1802 à Bief-du-Fourg, décédé le 9 mars 1879 à Mignovillard) et de Marie Constance Paulin (1809-1887). Mais attention, les notices de Geneanet sont établies et rédigées par des personnes d'aujourd'hui et se contentent donc de recourir à la forme moderne devenue canonique du toponyme Moru.

Les documents de dénombremments pour la période de 1851 à 1881 confirment la présence de familles "Chauvin" au hameau du Moru comme aussi de Courtois" pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Le couple "Edouard Emmanuel Chauvin + Marie Constance Paulin" a plusieurs enfants.

- Jules Adolphe CHAUVIN (1835-1893)
- Auguste Désiré CHAUVIN (1837-1837 - décédé à la naissance)
- Marie Françoise Philomène CHAUVIN (1838-1910)
- Emmanuel Edouard Arsène CHAUVIN (1842-1842 - décédé à la naissance)
- Maria Victorine CHAUVIN (1847-1923)
- Victor Joseph CHAUVIN (1851-1926)

Si les quatre premiers ne sont pas nés au Moru, les deux derniers y sont nés, suite, sans doute à un déménagement et changement de profession du père Edouard Emmanuel Chauvin.

Mais examinons quelques uns des actes d'État Civil dont on ne garde - ci-après - que les passages avec mention de lieu (cf. toponyme Mont Rupt)

a) Acte de naissance de Maria Victorine Chauvin (2 octobre 1847)

*"... est comparu Emmanuel Edouard Chauvin, âgé de 45 ans, garde forestier de Monseigneur le Prince d'Areberg, domicilié au **Mont Rue**, hameau dépendant de la dite commune [Mignovillard]...*

*... a présenté un enfant du sexe féminin né ce présent jour en la maison de Madame Charton sise audit lieu du **Mont rue**..."*

On retrouve ici le fameux Mont Rue ou Mont rue, déjà mentionné dans le dénombrement de 1841. La forme est ici sans tiret. Le scribe ayant rédigé l'acte consigne ici les données toponymiques telles que bien connues et utilisées localement à cette date. Le hameau a fini par adopter, par commodité d'usage, le nom Mont Rue, alors qu'à l'évidence le hameau n'est pas le Mont-Rupt.

Il est intéressant de noter le fait que Emmanuel Edouard Chauvin, âgé de 45 ans, est garde forestier de Monseigneur le Prince d'Areberg.

b) Acte de naissance de Victor Joseph Chauvin (2 février 1851)

*"est comparu le Sieur Edouard Émanuel Chauvin, âgé de 48 ans, garde particulier du **Mont-Rue**, hameau dépendant de la commune de Mignovillard, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né le jour d'hier deux février à dix heures du matin de lui déclarant en la maison du Sieur Hypolite Tissot, située audit hameau du **Mont-Rue**, et de Marie Constance Paulin, âgée de 42 ans cultivatrice domiciliée au **Mont-Rue**..."*

En 1851, on est bien au Mont-Rue (et non au Moru), à savoir au hameau portant désormais ce nom. Quatre ans plus tôt, à la naissance de Maria Victorine, on écrivait Mont Rue (sans tiret).

Rappelons qu'en 1856, Alphonse Rousset évoquent les Granges du Mont-Rupt, ce mont étant aussi appelé mont Sarrazin.

c) Acte de mariage de Maria Victorine Chauvin avec Auguste Eléonor Courtois (24 juin 1873)

"sont comparus..."

*Auguste Eléonor Courtois, âgé de 27 ans, cultivateur domicilié au **Moruf**, hameau dépendant de la commune de Mignovillard,... fils de Jean Antoine Ferréol Courtois, décédé au **Moruf**, le 27 mars 1871... et de Jeanne Rose Bouveret, décédée audit **Moruf** le 14 juillet 1865... et...*

*Demoiselle Maria Victorine Chauvin, âgée de 25 ans, cultivatrice domiciliée au **Moruf**... née audit lieu le 2 octobre 1847... fille d'Edouard Emmanuel Chauvin, âgé de 70 ans, garde forestier et de Marie Constance Paulin âgée de 64 ans, cultivatrices, les deux domiciliés audit **Moruf**...*

*... acte dressé en présence de Paul Eléonor Courtois âgé de 37 ans, Joseph Emile Courtois âgé de 34 ans, les deux cultivateurs domiciliés au **Moruf**, et frères du futur, Victor Joseph Chauvin âgé de 22 ans, frère de la future, Cyrille Emmanuel Cuby, âgé de 48 ans, les deux cultivateurs domiciliés audit **Moruf** ...*

En 1973, le nom du hameau est désormais écrit Moruf. Depuis 1856 et jusqu'en 1876, on utilisait (cf. dénombremments) le toponyme Mont Ruf, Mont-Ruf ou Monruf : le e final de rue est devenu f, à moins qu'il s'agisse du t final (ou du pt final) transformé en f. La disparition du n du Mont (Monruf >>> Moruf) rapproche de plus en plus le toponyme de sa version simplifiée et oralisée Moru.

d) Acte de décès d'Édouard Emmanuel Chauvin (9 mars 1879)

*"sont comparus Victor Joseph Chauvin âgé de 28 ans, fils du défunt et Auguste Courtois âgé de 39 ans, beau-fils du défunt, les deux cultivateurs demeurant au **Moru**, hameau de la commune de Mignovillard...*

*ont déclaré... Emmanuel Edouard Chauvin... âgé de 77 ans, garde particulier en retraite ... est décédé en sa maison du Prince d'Areemberg sise au **Moru**..."*

La messe est dite, le Mont-Rupt est définitivement devenu le Moru dans les notices d'État Civil comme le confirment les données du dénombrement de 1881. Le hameau devenu définitivement le Moru est désormais la seule trace onomastique subsistante de ce qu'était à l'origine une entité topogéographique différente, à savoir le Mont-Rupt.

Retenons toutefois, comme pour les dénombremments, que les actes d'État Civil présentent d'abord et pendant un certain temps la forme en "Mont + quelque chose". Le Mont perd d'abord son t final, puis son n intermédiaire (le son on laissant place au son o). Le tiret finit aussi par disparaître, le toponyme initialement composé devenant un bloc compact de deux syllabes définitivement accolées.

Les données des dénombremments comme les actes d'État Civil sont donc formels : le lieu dont on parle est bien caractérisé par un "mont" situé à proximité, mais où précisément, près du hameau ou à quelque 2 km (Crêt Mathiez Sarrazin comme le pense Rousset).

e) Actes d'État Civil de personnes nées, décédées ou domiciliées "au hameau du Moru"

La recherche sur les aïeux de Bernard Courtois devait alors être complétée et concerner tous les habitants anciens du hameau.

Une recherche plus approfondie sur la plate-forme Geneanet avec le nom Moru dans la case "Commune" fait ressortir une cinquantaine d'items pour la seconde moitié du XIX^e siècle entre 1847 et 1907. Pour chaque item, on consulte ensuite quelques unes des notices parmi les plus précises et on consulte immédiatement les actes dans les séries d'Actes d'État Civil en ligne. On complète la recherche à partir de la série des dénombremments de population (2nde moitié du XIX^e siècle) pour le hameau du Moru, en revenant ensuite sur Geneanet et aux actes en ligne.

Dans plus de 50 actes d'État Civil recensés et consultés, on observe une nette et progressive évolution du toponyme, avec les formes suivantes du toponyme du lieu-dit (tableau récapitulatif consultable sur demande) :

- entre 1847 et 1855 : au (hameau du) Mont Rue (Mont-Rue, ou rut) ;
- entre 1857 et 1858 : aux fermes (granges) du Mont-Ruf (Mont ruf, Mont-Rut) ;
- entre 1860 et 1864 : au (hameau du) Mont-Ruf (Mont-ruf, Monruf) ;
- entre 1867 et 1878) : au (hameau du) Moruf - 1867 à 1878
- après 1879 : au Moru.

On retrouve l'évolution des formes du toponyme comparable à celle déjà constatée sur les tableaux de dénombrement des populations sur la même période.

On note la présence systématique du mot **Mont** dans les actes les plus anciens, **mont** formant la racine du toponyme mot composé. Ce “mont” est suivi d'un suffixe en “rut-rue-ruf” (lié ou non à la racine Mont avec un tiret ou non). Il est très probable que le f final du suffixe (ruf) soit une forme de rapprochement et condensation des consonnes p et t du mot ancien rupt. La forme composée du nom du lieu-dit finit par disparaître par fusion des deux éléments en un seul (c'était déjà une pratique constatée dans le plan géométrique Carrey de 1813). Juste avant la fin du 2nd Empire, le nom du lieu-dit (hameau) se transforme et se simplifie en **Moruf**, puis vers 1879 en **Moru** (élimination de l'inutile).

À noter que le nom du lieu-dit est toujours précédé de l'article **au** (au Mont-rue...) ou de la forme **au hameau du, aux Granges du, aux Fermes du** (Mont-Rut...). Il est de plus en plus évident que “le Moru” de référence n'est pas le hameau (avec ses granges) du Moru, mais désigne plus globalement un territoire sur lequel vient s'implanter et se développer un petit habitat rural. Ce n'est pas le hameau l'entité déterminante qui donne son nom au territoire mais bien l'inverse (le hameau sis sur le territoire).

Reprécisons que les actes d'État Civil sont consignées par le Maire (ou son représentant) et cosignées les témoins présents lors des évènements signent le registre. Les mentions de lieux correspondent précisément aux usages locaux communs pour les périodes concernées. En cela, ils diffèrent des pratiques employées pour le levé des grandes cartes nationales (Cassini, Etat Major...) qui se contentent de consigner des formes orales, entendues et retranscrites approximativement (d'où la différence entre le Moru de ces cartes et les Mont-Rupt, Mont-Rue, Mont-Rut et Mont-Ruf des mentions écrites localement).

10 - Quelques autres documents mentionnant le Montrupt et le Montrue

a) Extrait du Bulletin paroissial de la paroisse de Mignovillard

Dans un note du 25 septembre 2025, Bernard Courtois fournit une autre information utile.

J'ai retrouvé ce que j'avais noté concernant la Croix Maréchal.

*“Extrait des archives paroissiales : Le 23 mai 1830 a été bénie et placée dans l'oratoire du **Montrupt** une statue de la sainte Vierge. Cette statue est un don de Mr Félix CHARTON et de sa dame. Le même jour nous avons fait la bénédiction d'une croix voisine de cet oratoire dont les débris étaient restés épars depuis la Révolution de 1789. Cette croix dont l'inscription à peine lisible est de 1676 a été reconstituée et placée sur la promenade derrière l'église dite Le Processionnal et une autre croix a été replacée à l'emplacement de l'ancienne” (JM. il ne s'agit pas de la Croix au Maréchal).*

La note de Bernard Courtois permet de confirmer qu'en 1830, on parle de l'oratoire comme celui du **Montrupt**, forme presque “originelle”, canonique et écrite du toponyme.

b) Acte de vente d'une parcelle au Montrue en 1882

Bernard Courtois communique par ailleurs des éléments de vente, en 1882, par Son Altesse Sérénissime Auguste Louis Albéric Prince d'Aremberg de terres au profit de son arrière-grand-père Auguste Courtois.

... Son Altesse Sérénissime Auguste Louis Albéric Prince d'Aremberg... a, par les présentes vendu, cédé et abandonné

*À M. Auguste Courtois, propriétaire cultivateur demeurant **au Montrue** commune de Mignovillard...*

*... une propriété située sur la commune de Mignovillard (Jura) lieudit **le Montrue** consistant en nature de maison, sol, place à fumier, terre, pré et bois...”*

Un plan cadastral du géomètre Petetin est joint à cet acte de vente de 1882 mentionnant explicitement “Section D **Le Montrue**”.

En 1882, on écrit encore Montrue, soit la forme Mont+Ru(x), dans les actes juridiques locaux et non pas Moru.



À noter encore que texte et carte retiennent les formulations “**au Montrue**” (avec l’article au) ou **le Montrue** (avec l’article le). On n’écrit pas “... demeurant à Montrue (Moru)” comme on aurait écrit “demeurant à Mignovillard”. Cela tend à confirmer l’hypothèse que le lieu-dit en question est un bout de territoire ayant une identité spécifique lié très certainement à une particularité ou référence géo-topographique.

Par ailleurs, la persistance de la première partie du nom avec **mont** laisse à nouveau penser que c’est bien un mont qui peut constituer cette référence géo-topographique.

c) Un annuaire de 1867

Jacques Mivelle, ancien Président des Amis du Pays du Vieux Nozeroy signale que l’Annuaire historique et commercial du Jura mentionne le **Moru** dans la commune de Mignovillard. On est déjà dans la période d’évolution tardive de la forme du toponyme avec une tendance à adopter la forme simplifiée et quasi normalisée de fait.

11 - Neuf remarques ou briques d’hypothèses à ce stade de la réflexion

a) Pour le Moru ou Mont Rupt (on garde délibérément ces deux formes comme étant synonymes), on écarte sans hésiter comme indiqué en début de texte, l’hypothèse mauresque (et sarrasine). Les sarrasins ne sont pas des maures qui sont venus occuper les hauteurs du Jura (d’où le “Moru”, possible Mauru...). Les toponymes avec le mot “Sarrasins” sont certainement anciens. On note sur la carte de Cassini la “Grotte dite Baume des Sarrasins” : il pourrait simplement s’agir d’étrangers cachés ou venus se réfugier dans une grotte ou baume du massif de la Haute-Joux entre Boujeons et Mignovillard. La mention Crêt Sarrageois sur la carte (tableau d’assemblage du plan cadastral napoléonien de 1813) en lieu et place de Crêt Mathiez Sarrazin peut aussi conduire toutefois à retenir une hypothèse plus immédiate renvoyant à une proximité assez évidente (visuelle du moins) entre ce Crêt et le village de Sarrageois.

Reste à savoir à partir de quand le Mont Rupt est devenu Crêt Sarrazin et ensuite Crêt Mathiez Sarrazin (et pourquoi l’honneur fait à ce Mathiez)?

b) Le vocable ou toponyme actuel Moru s’est imposé au fil du temps par déformations progressives des prononciations et des écritures, mais à partir d’une réalité géographique ou topographique : un Mont Rupt. Le fait même que plusieurs écrits et cartes mentionnent cette variante Monrupt, Mont Rupt, Montrut, puis Mont Rue, Mont Ruf... (avec toujours la présence d’un Mont) rend très crédible cette hypothèse (sans oublier l’apport de l’historien Rousset avec sa présentation et description documentées de Mignovillard).

c) Outre la déformation continuelle et naturelle des expressions (comme Mont Rond devenant Morond du côté de Métabief) dues en partie aux passages multiples et complexes entre oralité et écriture, il est intéressant de souligner le fait que la forme Moru apparaît très tôt et incontestablement, à la fin du XVIII^e s. sur la carte de Cassini, puis dans le premier tiers du XIX^e siècle avec les cartes et plans réalisés par des cartographes nationaux ou régionaux mandatés dans un cadre national. Les formes composées, plus complexes et signifiantes, telles que Mont Rupt, MontRut, etc. sont par contre conservées et enregistrées dans les travaux locaux (plan géométrique Carrey) comme dans les écrits officiels (actes d'Etat Civil, dénombremments...) et cela jusque sous la III^{ème} République.

La forme simplifiée Moru devient progressivement et de fait la norme en raison de la puissance intrinsèque des cartes nationales ou initiatives nationales (cadastre napoléonien) comme de l'adoption irréversible de la forme oralisée Moru plus simple à utiliser que la forme "signifiante".

d) Il est évident que les graphies des noms des lieux aux XVIII^e et XIX^e siècles (sur les actes d'état civil) sont encore loin d'être stabilisées. On est encore en présence de beaucoup d'orthographe approximatifs, se basant à la fois sur l'oralité et sur quelques données partagées localement et relatives à un lieu, un monument, un bâtiment, un relief... En outre, à un moment donné, peuvent co-exister plusieurs formes orales et écrites des toponymes (toute la société n'évolue pas à la même vitesse). Il est donc difficile d'affirmer qu'une forme toponymique est chronologiquement antérieure ou postérieure à une autre : les diverses formes du toponyme se mélangent, divergent, convergent à nouveau, fusionnent, cohabitent...

e) Dans le cas présent, c'est bien la notion de Mont qui semble être l'élément déterminant, clé ou principal. Il est même souvent isolé dans les actes (non lié - ficelé - à ce qui vient après : Rupt, Rut, Rue, Ruf...). On est donc conduit à émettre l'hypothèse que le hameau du Moru et le secteur du Moru sont bien caractérisés par la présence d'une hauteur faisant référence : une hauteur, un mont, qui domine le secteur des Granges du Montrut ou des Granges sous le Montrut. Sauf à trouver un autre mont à proximité du hameau du Moru, ce mont, est très certainement le Mont Sarrazin (ou Crêt Mathiez Sarrazin) comme l'indique Rousset, mont vraisemblablement appelé Mont Rupt à une certaine époque.

f) Le vocable Mont Rupt, Montrut, Moru reste toujours associé à quelque chose d'autre : oratoire (du Monrupt), granges (du Moru), hameau (du Moru), section (du Moru)... L'article du ne renvoie pas ici à une marque de possession ou de propriété (la cuillère de Jean, la grange d'une personne dénommée Moru). Il faut le considérer d'abord comme article partitif : le hameau du Moru est une entité habitée relevant d'un secteur plus vaste appelé le Moru.

L'article de ou du peut aussi indiquer l'origine, le point de départ (ou d'arrivée), la source de quelque chose. La "route de Frasné - à Mignovillard - " doit être entendue comme une route menant vers un point de destination lointain (Frasné) : la Gare de Lyon à Paris n'est pas sur le territoire de Lyon mais pointe une destination lointaine de la ligne (Lyon). De même quand les cartes mentionnent chemin "de la croix au Maréchal", il faut entendre chemin allant dans la direction de la croix au Maréchal. Ainsi le hameau ou granges du Moru peuvent pointer un lieu plus ou moins lointain de référence (une visée). L'historienne Elisabeth Renaud (Les Amis de l'Abbaye de Mont Ste-Marie) confirme que le nom que l'on donnait souvent à une route ou un chemin était toujours le nom du point d'aboutissement, la destination, à partir du centre d'un village ou d'un point donné.

Ainsi la forme "oratoire de (ou du) Moru" devrait sûrement être entendue comme l'oratoire situé dans la direction du Mont Rupt ou sur le chemin passant par le hameau du Montrut. L'oratoire n'est pas "au Moru", mais au point de départ d'un cheminement conduisant à quelque chose (hameau, montagne...) appelé Montrut ou Mont-Rupt.

g) D'autres expressions recensées font état de zones ou habitats "sous le Moru" (Grange sous le Montrut, hameau sous le Moru...). Comme le précise le dictionnaire, la préposition "sous" marque la position en bas par rapport à ce qui est en haut. Il est assez évident, vu la quasi omniprésence du mot "mont" dans presque toutes les formes du toponyme, que "sous" signifie bien qu'on se situe dans un secteur dominé par une hauteur. Sans doute pourrait-il s'agir du Crêt Mathiez Sarrazin ou Mont Rupt. Mais comme indiqué plus haut, une autre hypothèse serait que cette Grange sous le Moru (plan cadastral de 1813) pourrait être seulement placée en contrebas du petit plateau sur lequel se sont établies les 4 ou 5 granges du hameau du Montrut. Le plan aurait dû indiquer "Grange sous le hameau du Moru", mais le cartographe a simplifié en Grange sous le Moru".

h) L'examen attentif des cartes anciennes comme aussi de certains actes juridiques anciens fait ressortir l'existence, sur le territoire de Mignovillard, de "*granges*" dont les toponymes sont quasiment tous des patronymes renvoyant à des noms de familles ou d'individus Paquod, Chaudet, Bonnet, Blondel et Burlois... c'est à dire aux propriétaires, sans doute de longue date, des lieux et habitats en question.

Mais seule la "Grange du Moru" ne renvoie pas un patronyme avéré. Aucune personne ou famille Moru n'est recensée sur le secteur de Mignovillard (à peine trouve-t-on une trentaine d'occurrences sur Geneanet, majoritairement sur le secteur du Revermont). Cette grange (ou ces granges) porte un nom accompagné du partitif "du", laissant entendre l'existence d'un ensemble géo-topographique au sein duquel est située cette grange.

i) Moru serait donc la forme finale, socialisée et normalisée d'une évolution du toponyme **Mo***Ru****. Au départ, le Mont Rupt ou Mont-Rupt est très probablement la référence déterminante. Progressivement, plusieurs formes de plus en plus simplifiées émergent : Montrut, Mont-Rut, Mont-Rue, Monrue, Monruf, Moruf et finalement Moru (même si cette dernière forme ultra-simplifiée Moru était déjà celle retenue par erreur ou commodité par les cartographes nationaux).

Il est de plus en plus clair également que le hameau du Moru n'est que le petit habitat (4 ou 5 granges, formant hameau) qui s'est installé et développé sur un petit plateau, composante d'un territoire topo-géographique, d'abord totalement vierge d'habitat, situé en contrebas ou sous le revermont ou piémont occidental de la crête du Mont-Rupt (Crêt Sarrazin, Crêt Sarrageois, Crêt Mathiez...). On ne pouvait désigner ce "coin de territoire" que par le seul point repère faisant référence au bout du chemin menant au Val de Mouthe et passant par le col sous le Crêt, (un Mont bien connu des rares habitants du coin). Comme la "Gare de Lyon" à Paris est la gare parisienne qui voit partir les trains pour Lyon, le hameau du Moru est d'une certaine façon le dernier lieu habité situé en direction du Mont-Rupt, destination visée avant de descendre sur Mouthe..

12 - Rupt : deux possibles étymologies explicatives mais non conclusives

Si on accepte la forme composée Mont Rupt du toponyme, le questionnement étymologique va surtout porter sur le mot Rupt (transformé, comme on l'a vu précédemment, en rut, rue, ruf et ru), la composante "mont" ne faisant pas de difficulté d'interprétation.

Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales indique que **RUPT** renvoie généralement à ru, petit ruisseau ou ruisselet. Petit ruisseau ou torrent dans les Vosges (*cette région [de la Woëvre] (...) parcourue par des "rupts" ou ruisseaux d'un aspect riant, est désignée comme un des établissements principaux de notre couverture* - L. Daudet, Av.-guerre, 1913). Le mot reste vivant dans les parlers dialectiques et les toponymes. Il peut être dérivé du latin rivus "ruisseau, petit cours d'eau".

La notice étymologique RUPT sur Wikipedia est plus complète (extrait ci-dessous) et met en relief deux pistes.

a) *rivus, ruisseau, ru.* *Les lexicographes et les toponymistes Auguste Longnon, Auguste Vincent, Albert Dauzat, Charles Rostaing, Ernest Nègre, Gérard Taverdet ont expliqué les toponymes en -rupt et en Rupt par le français ru "ruisseau", issu du latin rivus. Des constats d'ordre philologique et linguistique les ont amenés à cette conclusion. Le mot ruisseau s'est substitué en français moderne au terme plus ancien de ru. Le terme ru mentionné pour la première fois en 1165 (ou vers 1160) comme nom commun sous la forme riu, puis ru vers 1173. Il a pour variante rio(t) (centre) et rupt (Lorraine).*

b) *rumpère, rompre, rupture.* *Des sources émanants de forestiers, de géographes ou d'historiens ont vu dans le latin classique rumpère, rumpo, dont le supin est précisément ruptus, l'étymon probable des toponymes en Rupt / -rupt, car ce verbe avait le sens de "rompre". Puis par extension celui "séparer fendre ouvrir (une montagne)", "frayer un passage, une route", "faire jaillir une source", d'où éventuellement ruptus au sens d'" essart".*

Wikipedia précise :

... les mentions médiévales des toponymes actuellement terminés par l'élément -rupt, ne comportent jamais de graphie avec -(p)t ou de latinisation en (-)ruptus, mais bien en (-)rivus. Ce sont précisément celles sur lesquelles travaillent les toponymistes. Ils constatent que la graphie -pt n'est jamais utilisée avant le XV^e – XVII^e siècle. On sait par ailleurs que les consonnes en position finale absolue étaient prononcées en ancien français, ainsi rou(p)t se disait [rut] (tandis que route se disait [rutə]). Cela montre que dès les premières attestations, on prononçait déjà [ry] ou [ryi] (parfois également [rys] ou [ryis]) vocable qui signifie "ruisseau", -pt n'est qu'une graphie savante motivée par un rapprochement étymologique erroné avec la racine latine rupt- et qui s'est généralisée par la suite.

Une première hypothèse renvoie à l'existence d'un ruisseau ou d'une source, dans un secteur montagneux calcaire qui peut manquer d'eau stagnante ou abondante. La carte de Cassini pointe bien l'existence d'une "Grotte dite Baume des Sarrasins". Rousset évoque, lui, l'existence d'un rocher appelé le Mont Sarrazin ou le Mont-Rupt aux pieds duquel pieds s'ouvre, au sud, une grotte, d'une profondeur horizontale de 20 m, et quatre de largeur, grotte où, après la chute des eaux pluviales, s'y établit des infiltrations. Les cartes moderne mentionnent cette grotte comme Baume de la Source à peu de distance du lieu indiqué "Le Moru". Il est d'ailleurs amusant de constater que la forme moderne Moru garde un "ru" dans sa partie terminale.

Reste bien sûr à valider cette piste "liquide" en étudiant l'hydrologie du secteur et voir si des sources et ruisselets, pourraient avoir été considérés, à un moment ou un autre comme importants ou du moins notables.

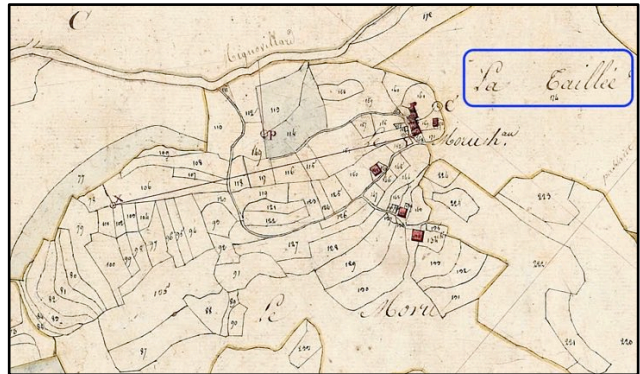
Une seconde hypothèse renvoie à la seconde acception de Rupt : "rompre, séparer, fendre ou ouvrir (une montagne), frayer un passage, une route, faire jaillir une source".

Cette seconde piste est confirmée par Elisabeth Renaud, historienne spécialiste de l'histoire de l'Abbaye du Mont Ste-Marie.

"Ruptus" vient du latin rumpere (à rapprocher d'interrompre, interruption, rupture = brèche) ruptus signifie ouvert dans la forêt continue, c'est d'ailleurs l'étymologie de "route"= espace ouvert dans la couverture forestière au temps des premiers défrichements. "mont Rupt" signifie alors mont "découvert" "ouvert" par le déboisement ou par un chemin. Par déformation phonétique "rupt" devient "ru".

Le passage d'une voie ancienne à travers le massif montagneux de la Haute-Joux, par le Col du Lancier, au pied nord du Crêt Mathiez Sarrazin, va dans le sens de cette hypothèse. Ce crêt Mathiez-Sarrazin est marquée par des falaises qui tranchent avec les pentes douces (ou presque !) depuis Mignovillard. Cette présence des "rupt-ures" de pente, des "ab-rupts" pourrait justifier l'appellation.

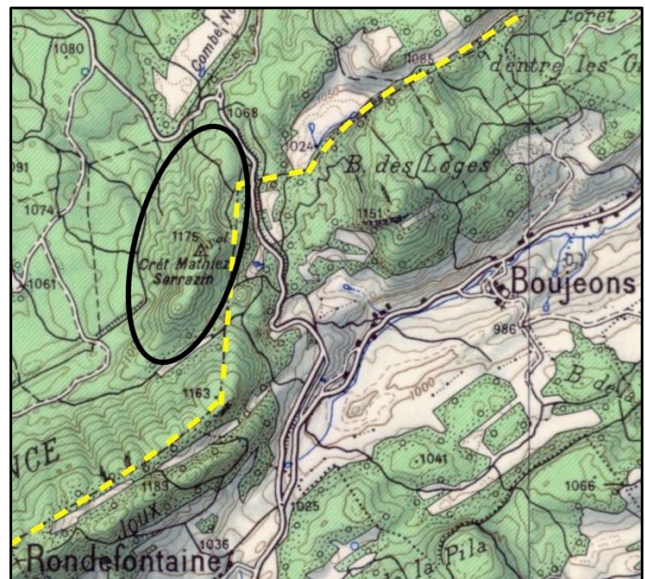
La mention "la Taillée", figurant sur certaines cartes modernes, mais existant déjà sur le cadastre napoléonien, peut aussi renforcer cette idée d'un passage en brèche dans le massif.



Dans la ligne de la seconde hypothèse (Ruptus, venant du latin *rumpere*), il est intéressant de prendre en considération les "dires" d'anciens gardes forestiers de la forêt du Prince, aïeux de Fabrice Prost nés vers la fin du XIX^e siècle (voir annexe 2).

Ils considéraient en effet le Mont-Rupt (Crêt Mathiez Sarrazin) comme un "**point de rupture**" géologique mais aussi humain selon que l'on était jurassien (à l'ouest du Mont ou Crêt, le plateau de Nozeroy) ou dubiste (à l'est, le Val de Mouthe).

Manifestement cette hauteur marquait bien une frontière entre deux mondes locaux différents. La carte ci-contre montre le tracé de la frontière entre les deux départements et les deux mondes, le Crêt Sarrazin (Mont-Rupt) formant "poste de guet" dominant le Val de Mouthe.



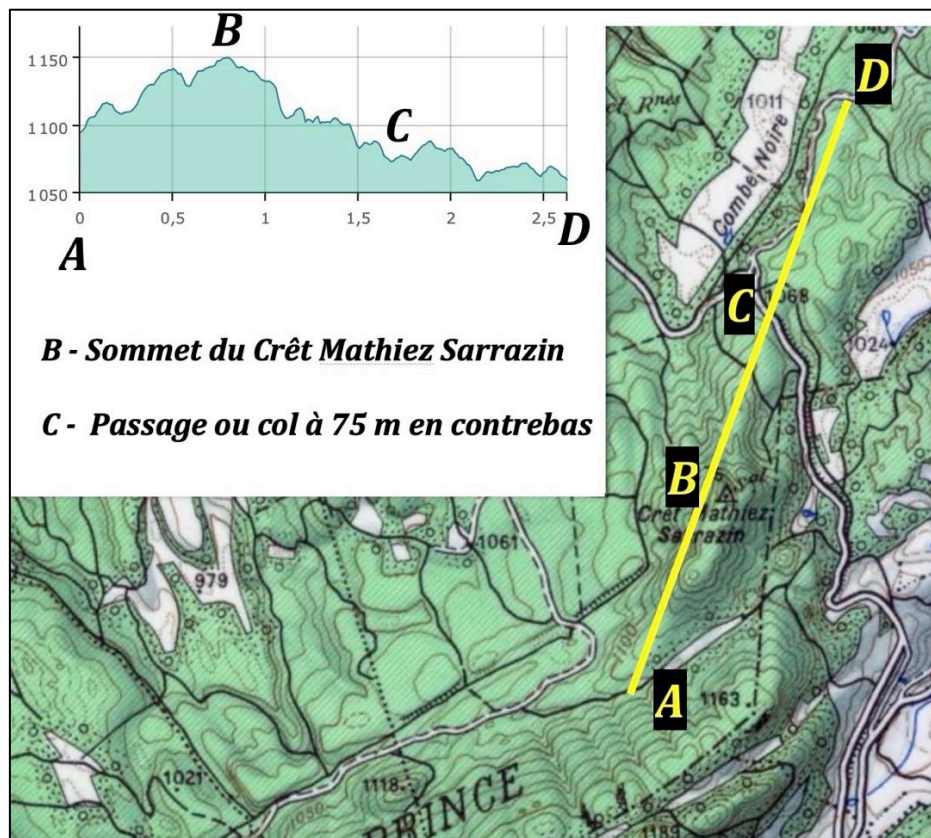
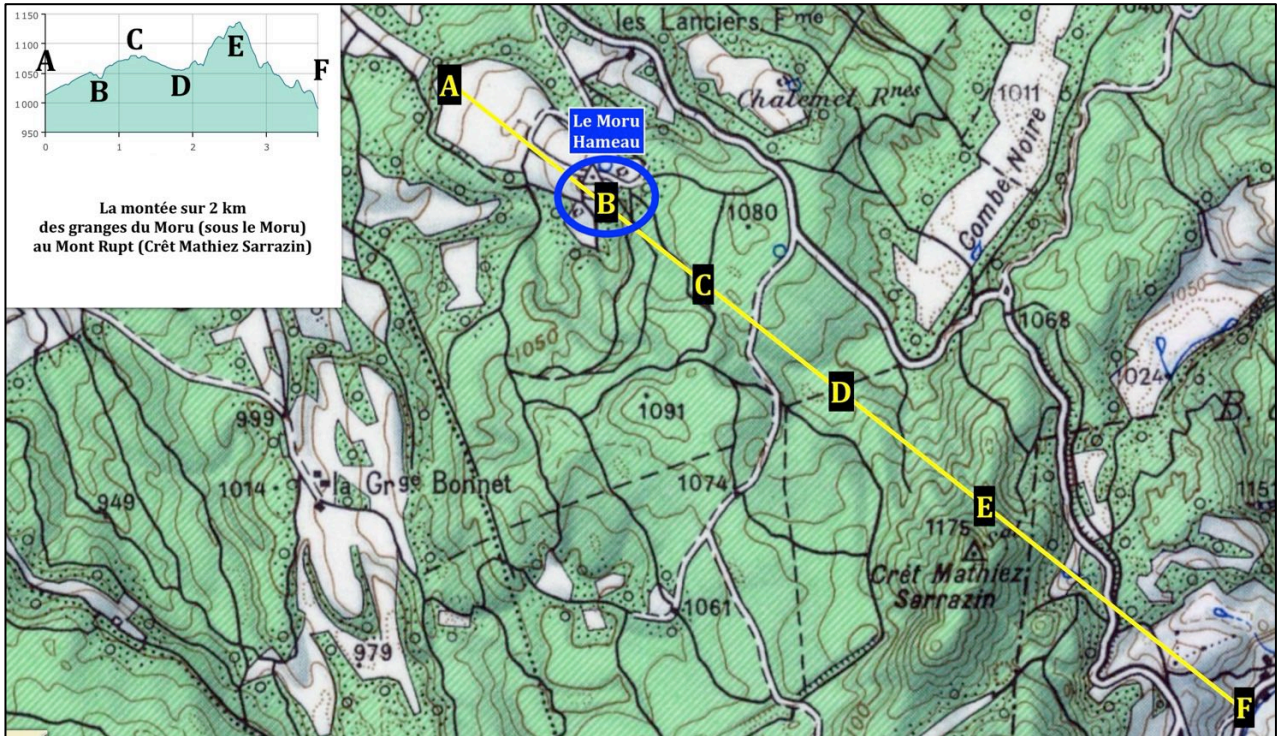
*
* *

Nous n'irons guère plus loin dans la résolution de l'énigme onomastique de ce Moru, probable Mont-Rupt, et dans l'identification du sens peut-être caché de ce nom. Nous nous contenterons de constater, en conclusion, la série des coexistences et transformations des formes orales et écrites de ce toponyme sur la longue période.

Annexe 1

Les deux cartes ci-après donnent les profils du terrain dans le secteur du Moru :

- le premier, dans la direction NO-SE, montant du hameau du Moru vers le Crêt Mathiez Sarrazin ;
- le second NE-SO passant par la ligne sommitale du Crêt Sarrazin.



Annexe 2

Le Mont-Rupt dans le souvenir d'un (petit-)enfant du pays Fabrice Prost ()*

J'ai beaucoup entendu citer Mathiez Sarrasin durant mon enfance et mon adolescence par mes grand-parents paternels habitant Cerniébaud. Les père et frères de ma grand-mère paternelle ont été gardes forestiers de la forêt du Prince et l'un de ses frères a été maire de Cerniébaud durant une trentaine d'années. Mon grand-père, adjoint du maire (son beau-frère donc) possédait des parcelles de terres entre Cerniébaud, Combe Simon et Champion. Je le vois encore entretenir des parties communales de chemins forestiers entre Combe Simon, Paccaud, Plaine Froide, Combe Champion... ou encore des parties longeant les éboulis des premières pentes de la Haute-Joux, en me disant qu'il s'agissait d'anciennes routes qu'il fallait préserver en les nivelant, enlevant des roches ou arbres tombés ou dangereux pour la praticabilité des voies (je les voyais en meilleur état qu'aujourd'hui mais devenues chemins forestiers).

Il n'était pas rare que l'on retrouve mon grand-oncle et d'autres ouvriers ou propriétaires forestiers à Combe Noire juste au bout de la "route forestière" empruntée par mon grand père ou à proximité de Combe Noire où les adultes faisaient le point, échangeaient au sujet de la forêt, etc... et où nous faisons le tour d'un vieil arbre en se tenant par la main (arbre brûlé depuis par des personnes irresponsables). Les frères de ma grand-mère comme mon grand-père empruntaient fréquemment et aisément ces "routes" forestières au-delà Combe Noire autant en automobile qu'en tracteur. Ils restaient parfois sur la partie nord du massif, comme il leur arrivait de partir sur Labergement Ste-Marie, Remoray, Boujeons... sans prendre de route moderne goudronnée si ce n'était éventuellement le temps de les traverser pour joindre une parcelle forestière à une autre.

Malheureusement ces souvenirs datent et j'étais trop jeune (ou "ado") pour les garder en mémoire avec assurance. La génération de mes grand-parents n'a pas eu l'occasion de beaucoup communiquer avec celle de mes parents, oncles et tantes, peu intéressés et plus prompts pour beaucoup à quitter le pays pour les études puis pour une vie professionnelle souvent dans la Fonction Publique.

Concernant les noms Mathiez et Sarrasin j'ai souvenir qu'il y avait parfois débat sur le nom Mathieu pouvant être préféré à Mathiez.

Pour le Moru j'ai souvenir avoir entendu ma grand-mère se moquer de ce nom. Car, pour elle, il s'agissait de Mont-Rupt, terme plus savant, contrairement à Moru qu'elle voyait comme un terme au parler d'origine modeste ou "artificiel" et surtout plus facile pour tout le monde. Je ne me souviens plus exactement de ses mots, mais il y avait moqueries et discussions au sujet de différents noms pour de mêmes lieux.

J'ai entendu les anciens (génération de mes grand-parents et du grand oncle) parler du Mont-Rupt comme une sorte de frontière et lieu de passage entre d'une part les terres affiliées au plateau de Nozeroy et du Val de Mieges et/ou relevant des communes de la Baroche et Mignovillard, opposées d'autre part, aux terres de Labergement, Remoray, Boujeons. dans la Val de Mouthe. Mon grand père et le frère de ma grand-mère disaient qu'autrefois des querelles d'exploitation de forêts et de pâturages des bétails dans ces mêmes forêts avaient créés des conflits entre les gens d'un côté et de l'autre du Mont Rupt. Selon eux le nom du lieu était peut-être lié à plusieurs conflits au cours de différents siècles. Ce "point de rupture" géologique mais aussi humain était une sorte de frontière entre jurassiens et doubistes (comme l'on était, autrefois, soit franc-comtois, soit membre d'armées de brigands).

Quand au Crêt Mathiez Sarrasin d'après ce que je me souviens, la génération de mes grands-parents le voyait simplement comme faisant partie du massif et point culminant du Mont-Rupt. Donc il serait légitime d'inclure le Crêt à l'ensemble du Mont -Rupt selon ce que je crois avoir compris.

Nous évoquions souvent différentes grottes et baumes du secteur dont, en effet, une était un appoint d'eau éventuel en cas de besoin. Elles étaient vues comme des caches autant pour les animaux que pour les humains (dont des prêtres réfractaires dans certaines). Selon mes grands-parents et mon grand-oncle Gerard Lambey (maire et garde forestier à l'époque), le terme de Sarrasin avait dû être donné pour évoquer un lieu de guet qui avait été affecté à des individus vus comme étrangers au pays et du coup identifiés comme non chrétiens ou de rites non définissables. Ils étaient accueillis dans le secteur avec charge, en acceptation de leur installation dans le coin, de veiller à différents lieux de passage ou de frontière entre sud et nord de cette partie de la Haute Joux. J'ai souvenir que le Crêt aurait été tantôt tenu par le parti de Labergement, tantôt par celui du plateau de Nozeroy.

C'est un peu les souvenirs qui me reviennent de tout ce secteur ou je garde des belles images d'accompagnement de mes grand-oncles et grand-père, par plein de chemins, souvent en Amy 6 Citroën ou 4L Renault et régulièrement en tracteur (celui du grand-père était un beau petit Fahr rouge), une aventure à la journée ou presque. Le tracteur était un des outils principaux en dehors de tout ce qui servait à débiter, fendre, scier un arbre (masses, coins, merlins, sciés, cordages, tronçonneuse...)... Ce souvenir aussi me reste de voir la génération des anciens rouler les cigarettes, paisiblement aux côtés de l'objet de leurs travaux finis ou à venir... évaluant les arbres, leur hauteur, leur volume, leur environnement. J'ai même un vague souvenir de pierres servant de bornage dans les pentes de Haute Joux montant au St-Sorlin, pierres que mon grand oncle peignait, comme son père (donc un de mes arrière-grands-pères paternels) avant lui.

Je revois aussi mon grand père partir sur Combe Champion à ski non pas pour le sport mais pour veiller à la plantation de sapins. Ces chemins dans le Mont-Rupt, nous les avons montés ou descendus bien des fois en auto. C'est surtout ces 5 à 10 dernières années que j'ai réalisé que certains d'entre eux, soit n'existent plus, soit ne sont plus praticables de la même manière qu'à l'époque des anciens qui auraient entre 105 et 130 ans à présent [*soit nés vers la fin du XIX^e siècle*]. Ces chemins forestiers qui m'émerveillaient car décrits comme leurs routes d'origine et celles de leurs parents, alors que la génération de mes parents n'empruntait que nos routes goudronnées et semblait ne pas avoir bénéficié de plus d'informations et de transmissions sur le pays que moi qui venait pour les vacances, en week-end aussi durant les années où mon père montait son chalet dans le coin....

() Fabrice Prost, né en 1971 à Besançon, diplômé BTS en Œnologie Sommellerie et formé dans le domaine de la Restauration, exerce professionnellement dans le domaine des Vins et Spiritueux. En parallèle à cette activité professionnelle, il a eu à intervenir, comme chargé de mission, sur l'identification et le classement des sentiers et chemins pédestres ou vététistes, dans des recherches patrimoniales et historiques sur le vignoble jurassien ou encore comme guide touristique pour des Villages Vacances et Campings du Pays des Lacs - Clairvaux. Sa famille paternelle est originaire de Cernébiaud.*